

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 16 septembre 2022, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **22 septembre 2022** à 20h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 52

Nombre de conseillers absents à la séance : 5

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 11

Nombre de conseillers suppléés : /

### ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Yvette BASTID, Elisa BASTIDE, Jamal BELAIDI, Patricia BENITO, Nadine BRUEL, Michel COSNIER, Philippe COUDERC, Thierry CRUEGHE, Géraud DELPUECH, Aurélie DEMOULIN, Louis ESTEVES, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Claudine FLEY, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Frédéric GODBARGE, Mireille LABORIE, Sylvie LACHAIZE, Evelyne LADRAS, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Philippe MARIOU, Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC, Philippe MAURS, Maxime MURATET, Jean-Paul NICOLAS, Christophe PESTRINAUX, Jean-Pierre PICARD, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Guy SENAUD, Frédéric SERAGER, Jean-Luc TOURLAN, Julien VIDALINC

### ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Isabelle LANTUEJOUL (représentée par Julien VIDALINC), Catherine AMALRIC (représentée par Jean-Paul NICOLAS), Jean-François BARRIER (représenté par Sébastien PRAT), Bernard BERTHELIER (représenté par Alain COUDON), Vanessa BONNEFOY (représentée par Claudine FLEY), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Christelle CHASTEL (représentée par Jean-Luc LENTIER), Jean-Luc DONEYS (représenté par Patricia BENITO), Valérie RUEDA (représentée par Pierre MATHONIER), Nicole SOULENQ-COUSSAIN (représentée par Christophe PESTRINAUX), Véronique VISY (représentée par Magali MAUREL)

### ETAIENT ABSENT(E)S :

Yves ALEXANDRE, Hubert BONHOMET, Chloé MOLES, Philippe SENAUD, Jean-Louis VIDAL

Madame Elisa BASTIDE a été élue secrétaire de séance.

## **N° DEL\_2022\_090 : ADMINISTRATION GENERALE / CHARGÉ(E) DE MISSION "ADJOINT(E) À LA RESPONSABLE DU SERVICE ENVIRONNEMENT - COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS" Rapporteur : Madame Bernadette GINEZ**

Parmi ses compétences obligatoires, la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac a en charge « la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés ».

Pour répondre aux objectifs nationaux de réduction des déchets et de développement de la responsabilité des producteurs (entreprises, ménages..), il est nécessaire d'accompagner le service Environnement dans une conduite de changement organisationnelle.

Ce changement nécessitant aussi bien une connaissance technique qu'administrative, il est envisagé la création d'un emploi de chargé(e) de mission « Adjoint(e) à la responsable du service Environnement - Collecte et traitement des déchets ». Cette création vient en substitution du poste existant de responsable du secteur déchets, poste vacant depuis plusieurs mois et qui, dans la nouvelle organisation proposée, est remplacé par un poste d'adjoint(e) à la responsable de service.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire de créer un emploi de chargé(e) de mission « Adjoint(e) à la responsable du service Environnement - Collecte et traitement des déchets » pour une période de 3 ans, conformément au Code Général de la Fonction

Publique et notamment l'article L.332-8 disposition 2. Les missions et les conditions de rémunération de ce poste sont définies dans le dispositif ci-après.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- de créer un emploi de chargé(e) de mission « Adjoint(e) au responsable du service Environnement - Collecte et traitement des déchets » en application des dispositions du Code Général de la Fonction Publique et notamment l'article L.332-8 disposition 2 et conformément aux missions et caractéristiques de cet emploi, telles que définies ci-après :

**Missions :**

- assurer le pilotage du pôle « déchets » pour garantir le bon fonctionnement (exploitation et optimisation) des équipements et du service rendu à la population ;
- encadrer, manager et accompagner les agents du pôle et les encadrants intermédiaires dans l'évolution organisationnelle ;
- participer aux études et projets du secteur en lien avec le développement du territoire, identifier et proposer les pistes d'amélioration pour l'exploitation ;
- assurer l'assistance et le conseil technique auprès de la Direction et des élus ;
- mettre en place des projets pour les opérations de collecte et traitement ;
- rédaction des procédures ;
- être un appui auprès de la responsable du service Environnement.

**Caractéristiques :**

Statut : Agent non titulaire  
Niveau de rémunération : à définir en fonction du candidat retenu, emploi de catégorie A  
Régime indemnitaire : RIFSEEP attaché au groupe de fonction A3, institué par délibération n° DEL\_2019\_206 du 17 décembre 2019 modifiée  
Régime de travail : Temps complet  
Durée : 3 ans

- de dire que les modifications de la valeur du point d'indice de la Fonction Publique et la revalorisation des échelles indiciaires de la catégorie A seront automatiquement transposables par voie d'avenant audit contrat ;

- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte se rapportant à ce recrutement, les crédits nécessaires étant prévus au Budget TDMA.

Au registre sont les signatures,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.